NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/842
4 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 21 de la résolution 1008 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 7 août 1995, par laquelle le Conseil a décidé, notamment, de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 8 février 1996. Il rend compte des principaux faits nouveaux qui se sont produits depuis la publication de mon rapport du 17 juillet 1995 (S/1995/588).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Les événements politiques les plus importants qui se soient produits au cours des deux derniers mois ont été les rencontres du Président Jose Eduardo dos Santos et de M. Jonas Savimbi à Franceville (Gabon), le 10 août, et à Bruxelles, le 25 septembre. Au cours de la première de ces rencontres, les deux dirigeants se sont entendus sur la manière de poursuivre les discussions bilatérales qu'ils mènent en vue d'achever la formation des Forças Armadas Angolanas (FAA), y compris l'incorporation globale des troupes de l'UNITA dans les FAA. Ils sont également parvenus à s'entendre, dans les grandes lignes, sur la manière de définir les pouvoirs et les responsabilités des deux Vice-Présidents et sur divers aspects de l'organisation des élections législatives et présidentielles. À Bruxelles, les deux dirigeants ont continué à s'entretenir de ces questions et sont tombés d'accord pour consolider le processus de paix et les progrès réalisés jusqu'ici.

3. Les rencontres de Franceville et de Bruxelles ont également contribué à renforcer la confiance mutuelle entre le Gouvernement et l'UNITA. Ils ont encore eu, à d'autres niveaux, de nombreux contacts, qui ont renforcé le processus de dialogue et créé une meilleure compréhension.

4. Mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, continue à tout faire pour faciliter l'application du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe) avec le soutien des représentants de trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal). Pour que la rencontre de Franceville soit suivie d'effets, il a rencontré à plusieurs reprises le Président dos Santos et M. Savimbi ainsi que les chefs d'État gabonais et congolais. Ces rencontres se sont révélées utiles.

5. La Commission conjointe, principal organe chargé d'appliquer le Protocole de Lusaka, continue à se réunir régulièrement sous la présidence de mon Représentant spécial, en sessions ordinaires aussi bien qu'extraordinaires, et elle s'est en outre rendue dans certaines des zones de casernement.

6. La Commission conjointe a tenu sa huitième session extraordinaire le 19 août 1995 à Uige (quartier général de la région nord), où elle s'était rendue par la route depuis Luanda à travers des régions tenues par les forces gouvernementales et par l'UNITA. Il est prévu d'organiser d'autres déplacements de ce genre dans l'avenir pour renforcer la confiance dans le processus de paix. Une déclaration a été publiée conjointement par le Gouvernement angolais et l'UNITA le 25 août sur le sujet examiné à Uige, à savoir la libre circulation des personnes et des marchandises. Les deux parties ont réaffirmé leur intention de garantir la libre circulation des personnes et des marchandises dans l'ensemble du territoire sous réserve de certains contrôles aux postes frontières et aux points d'accès aux villes. Des violations du droit à la libre circulation ont été signalées à la Commission conjointe pour qu'elle prenne les mesures correctives appropriées.

7. La question de la création d'une station de radio de l'UNAVEM fait toujours l'objet de négociations entre l'UNAVEM et le Gouvernement. En attendant, l'UNAVEM utilise le temps d'antenne qui lui est alloué à la radio et à la télévision angolaises pour promouvoir les principaux objectifs du Protocole de Lusaka et faire mieux comprendre le mandat et le rôle de l'Organisation des Nations Unies en Angola.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Respect du cessez-le-feu

8. Grâce à l'installation plus rapide des unités de l'UNAVEM et à leur déploiement dans les diverses provinces, la situation militaire s'est encore un peu plus stabilisée et le cessez-le-feu est mieux respecté. Le nombre des violations du cessez-le-feu qui ont été signalées n'a cessé de diminuer, passant de 110 au mois de juillet à 95 au mois d'août et à 52 au mois de septembre, ce qui est le nombre le plus faible enregistré jusqu'ici. L'UNAVEM s'efforce de vérifier toutes les allégations et a enquêté jusqu'ici sur 32 incidents. Mais elle est gênée dans son travail de vérification par le fait que les faits lui sont signalés tardivement et de façon imprécise, que la liberté de circulation des observateurs est limitée, que leur sécurité n'est pas garantie et que certaines régions sont inaccessibles.

9. La situation dans la plupart des régions est relativement calme et stable si l'on excepte quelques échauffourées et de nombreux actes de brigandage. Comme les parties en sont convenues, leurs troupes sont restées en général *in situ*. Mais des tensions persistent, en particulier dans la région de Lucapa, dans le nord-est, qui est riche en diamants et où les deux parties cherchent à consolider leurs positions et à étendre les zones qu'elles détiennent. Des renforcements de troupes et des bombardements sporadiques par les deux parties ont également été signalés dans la région nord. En outre, une certaine tension est apparue dans la région sud ces dernières semaines. L'UNAVEM continue de vérifier tous les cas de violation de cessez-le-feu et tous les mouvements de

troupes et à s'interposer entre les parties pour désamorcer la tension et éviter une reprise des hostilités.

B. Casernement et déminage

10. Des progrès importants ont été faits en ce qui concerne l'aménagement des zones de casernement pour les troupes de l'UNITA, mais il reste encore beaucoup à faire. L'UNAVEM a fait des reconnaissances dans les 15 zones de casernement proposées et 11 d'entre elles ont été approuvées par les parties. Les quatre autres n'ont pas encore été approuvées parce qu'il n'y avait pas de représentant soit des FAA soit de l'UNITA dans les missions de reconnaissance conjointes organisées par l'UNAVEM.

11. L'aménagement des zones de casernement a commencé et les travaux sont pratiquement terminés à Vila Nova et à Londiumbali, dans la province centrale de Huambo. Trois autres zones de casernement — à Negage (Uige), Quibaxe (Kwanza Norte) et Quibala (Kwanza Sul) — devraient être prêtes d'ici à la troisième semaine d'octobre. Les travaux progressent lentement, les conditions étant difficiles et le personnel fourni par l'UNITA pour entreprendre les travaux de construction tardant à arriver. Pour accélérer les choses, l'UNAVEM a demandé l'aide d'un entrepreneur privé pour aménager les 10 autres zones de casernement. Le Bureau de démobilisation et de réinsertion de l'Unité de coordination de l'aide humanitaire a terminé les préparatifs en vue de l'exécution du programme d'assistance humanitaire dans les zones de casernement.

12. La plupart du matériel de traitement des données nécessaire pour l'enregistrement des soldats de l'UNITA a été reçu et est prêt à être distribué. Les Volontaires des Nations Unies qui doivent se charger de l'enregistrement dans les zones de casernement ont commencé d'arriver en Angola.

13. Un groupe de coordination, présidé par l'adjoint de mon Représentant spécial, a été créé pour assurer la coordination interne et la prise de décisions pendant la phase préalable au casernement et la phase de casernement. Les structures administratives définissant les responsabilités des divers éléments et organismes participants ont également été mis en place.

14. Le déminage, auquel travaillent les FAA et l'UNITA, parfois en commun, se poursuit. Du matériel de déminage a été fourni à l'UNITA par l'UNAVEM. Mais il faudrait que les deux parties s'organisent davantage pour que leurs travaux de déminage soient plus efficaces. Les routes menant de Ucua à Quibaxe (région nord), et de Menongue à Caiundo (région sud-est), ont été déminées en août. Le déminage de la route de Menongue à Chitembo a été terminé le 28 septembre. Toutefois, l'UNAVEM continue à vérifier les allégations selon lesquelles de nouvelles mines seraient posées. Ces allégations sont particulièrement préoccupantes et la Commission conjointe a demandé à toutes les parties de mettre fin à cette pratique.

15. Pour renforcer les activités des parties, l'Organisation des Nations Unies a loué les services d'une entreprise privée sud-africaine pour déminer et vérifier environ 7 000 kilomètres de routes, qui sont de la plus haute importance pour le déploiement des troupes de l'ONU et la bonne marche de leurs opérations. L'entreprise commencera à travailler sous peu. Ses travaux seront

aussi d'une grande utilité pour la libre circulation des personnes et le casernement des forces.

16. Des organisations non gouvernementales internationales s'emploient, dans plusieurs provinces, à déminer et à appeler l'attention de la population sur le danger que présentent les mines. Une importance particulière a été accordée à la réduction des risques dans les zones de casernement actuellement en construction. Par ailleurs, le recensement des mines se poursuit, quoique difficilement dans certaines régions, dont l'accès est soumis à des restrictions. Neuf instructeurs recrutés par l'UNAVEM pour l'École nationale de formation au déminage ont commencé à travailler dans des locaux provisoires. L'Institut national angolais pour l'enlèvement des explosifs recrute 250 démineurs, dont 50 de l'UNITA, qui recevront une formation et seront équipés pour le déminage.

C. Mise en oeuvre du Protocole de Lusaka

17. Le 10 août, à Franceville, le Président dos Santos et M. Savimbi ont confirmé le principe de l'intégration globale des forces de l'UNITA aux forces armées angolaises et de la démobilisation progressive jusqu'à ce que l'effectif total des forces armées angolaises soit ramené à 90 000 hommes. Les modalités de formation des FAA sont confiées à l'état-major conjoint qui a créé un comité permanent composé d'un petit groupe d'officiers supérieurs placé sous la supervision directe du Président dos Santos et de M. Savimbi. Une délégation militaire de rang élevé dirigée par le chef d'état-major des forces de l'UNITA est arrivée à Luanda le 18 septembre pour engager des discussions sur cette question avec le Gouvernement. Le comité permanent est également autorisé à aider la Commission conjointe à stabiliser la situation militaire.

18. Avec le déploiement de détachements de la compagnie de transmissions portugaise dans les six régions, la plupart des problèmes techniques et fonctionnels qui entravaient les communications triangulaires entre les parties angolaises et UNAVEM III ont été résolus. La situation en ce qui concerne les contacts triangulaires est actuellement satisfaisante, encore que le Gouvernement et l'UNITA montrent peu d'empressement à affecter des officiers de liaison aux postes de commandement régionaux de l'UNAVEM.

19. Jusqu'ici, aucune donnée militaire supplémentaire n'a été communiquée à l'UNAVEM en sus de celles qui avaient été fournies par les deux parties lors des réunions d'état-major tenues à Lusaka en 1994 et des informations présentées ultérieurement par l'UNITA sur ses effectifs totaux. L'UNAVEM continue à engager les parties à soumettre des informations détaillées au sujet de leurs effectifs militaires, de l'emplacement de leurs troupes et du matériel dont elles sont équipées. L'UNAVEM attend également des détails sur les dispositions prises en vue du casernement des forces de l'UNITA et du retour des membres des FAA dans leurs casernes, ainsi que sur les processus d'incorporation et de démobilisation.

D. Déploiement et effectifs de l'UNAVEM

20. Des observateurs militaires de l'UNAVEM seront déployés prochainement dans cinq nouveaux endroits, en sus des 54 où ils exercent déjà leurs fonctions.

21. L'effectif total des unités constituées des Nations Unies atteint pratiquement 5 000 hommes, tous grades confondus, et leur déploiement se poursuit régulièrement, en dépit de l'arrivée tardive de certains contingents. Après le bataillon d'infanterie uruguayen, le bataillon indien est devenu pleinement opérationnel au début d'août 1995. Les bataillons zimbabwéen et roumain sont arrivés et leur déploiement dans le nord-est et le sud du pays, respectivement, est pratiquement achevé. Des unités d'infanterie de l'Argentine et de la Zambie doivent être déployées d'ici la fin du mois d'octobre dans le sud-est du pays. Des éléments avancés du bataillon d'infanterie brésilien sont arrivés, et l'unité devrait être entièrement déployée dans l'est du pays à la fin du mois d'octobre.

22. La compagnie logistique portugaise, unité de transport de troisième échelon, a déployé ses premiers éléments le 30 août et se trouve actuellement stationnée à Lobito et Huambo. Après le départ du bataillon logistique du Royaume-Uni au début du mois d'août, un marché a été passé avec une société pour la fourniture de services d'appui logistique. Comme je l'ai signalé précédemment, l'escadron indien du génie et l'hôpital de campagne roumain sont pleinement opérationnels. Le déploiement de l'escadron brésilien du génie et des antennes médicales dans les zones désignées a commencé, et l'unité d'hélicoptères russe est pleinement opérationnelle. Un escadron du génie du Bangladesh, l'unité navale argentine et une compagnie de pontage de la République de Corée ont effectué des opérations de reconnaissance détaillées et arriveront au début du mois d'octobre. La compagnie de pontage de la République de Corée et une autre compagnie d'un État Membre à déterminer, à la suite de la décision prise récemment par la Bulgarie de retirer son offre, seront déployées en fonction des besoins opérationnels et des progrès réalisés dans l'ouverture de routes.

IV. QUESTIONS RELATIVES À LA POLICE ET AUX DROITS DE L'HOMME

23. Au 28 septembre, 238 observateurs de police civile de 20 pays avaient été déployés dans 29 sites. Vingt-deux autres observateurs doivent être déployés prochainement, ce qui portera l'effectif total de la police civile au niveau autorisé de 260 observateurs. La police civile a continué de s'acquitter de sa tâche consistant à surveiller les activités de la police nationale angolaise en procédant à des patrouilles, en visitant des unités de la police, des prisons et des centres de détention et en établissant des contacts avec la population locale.

24. Plusieurs réunions ont été tenues avec des dirigeants de la police nationale pour discuter du casernement de la police d'intervention rapide et du désarmement de la population civile par la police nationale sous la supervision de l'UNAVEM. Il est maintenant convenu que ces deux opérations seront menées parallèlement au casernement des soldats de l'UNITA. La police nationale a préparé des documents séparés concernant les deux opérations ainsi qu'un programme visant à adapter ses armes et son matériel à la nature de sa mission. Ces documents ont été présentés au Conseil des ministres pour approbation. Il semblerait toutefois que le Gouvernement veuille différer l'adoption de ses décisions finales jusqu'à ce que le casernement des troupes de l'UNITA ait commencé.

25. La police nationale se montre toujours peu désireuse d'autoriser le personnel des Nations Unies à accéder librement aux installations des unités de la police d'intervention rapide. De ce fait, les membres de la police civile éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs fonctions de surveillance et à obtenir des détails au sujet du casernement de la police d'intervention rapide. Le Gouvernement, invoquant des difficultés opérationnelles et techniques, n'a pas encore fourni d'informations sur les effectifs de la police d'intervention rapide dans les différents endroits où elle est stationnée et sur les armes dont elle est équipée.

26. La question des services spéciaux de sécurité à assurer aux dirigeants de l'UNITA n'est pas encore résolue. En plus des dispositions spéciales en matière de sécurité prévues dans le Protocole de Lusaka, l'UNITA demande une protection spéciale et des logements pour ses dirigeants dans tous les postes de commandement provinciaux. Le Gouvernement insiste toutefois sur l'application littérale du Protocole de Lusaka, selon lequel seuls les membres de la Commission politique et les secrétaires nationaux et provinciaux ont droit à deux gardes du corps sélectionnés par l'UNITA parmi ses militaires démobilisés qui auront reçu une formation spéciale dans la police nationale. Les autres dirigeants recevront une protection de l'État angolais dans le cadre de garanties constitutionnelles.

27. La police civile prête son concours pour des enquêtes sur les plaintes concernant des violations des droits de l'homme que mon Représentant spécial continue de recevoir du Gouvernement angolais, de l'UNITA et d'autres sources. De fréquentes violations des droits de l'homme, qui sont le fait en particulier d'éléments des forces armées et de la police des deux parties, continuent d'être signalées. Mon Représentant spécial a continué à soulever ces questions au cours de ses entretiens avec le Gouvernement et l'UNITA et à faire part à ces derniers des préoccupations de la communauté internationale.

28. La décision de la Commission conjointe d'inscrire la question des droits de l'homme à l'ordre du jour de toutes ses sessions ordinaires et de demander à l'UNAVEM de lui rendre compte périodiquement de la situation générale concernant les droits de l'homme en Angola ainsi que du résultat de ses enquêtes sur les violations qui lui sont signalées constitue une évolution positive. Le recrutement de spécialistes supplémentaires des droits de l'homme pour l'UNAVEM est en cours.

29. Au cours du mois d'août, 10 autres prisonniers ont été libérés par le Gouvernement et l'UNITA, ce qui porte à 230 le nombre de prisonniers libérés jusqu'ici. Vingt prisonniers qui auraient dû être libérés avec le premier groupe sont encore toujours détenus par l'UNITA. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a pu voir 213 autres détenus des deux côtés, mais ceux-ci n'ont pas encore été libérés. Avec l'appui de la Commission conjointe, le CICR continue d'exhorter les deux parties à libérer tous les prisonniers.

V. ASPECTS HUMANITAIRES

30. Les activités d'aide humanitaire se sont poursuivies dans l'ensemble du pays. Les organismes des Nations Unies et les ONG ont donné la priorité à l'aide aux personnes déplacées retournant dans leur zone d'origine. Grâce à la

consolidation du processus de paix et à la réouverture des routes, les retours ont commencé, notamment dans les provinces de Benguela, Huambo, Bié et Bengo. Dans la province d'Uige, en revanche, environ 3 000 personnes ont été déplacées en raison des hostilités entre les forces gouvernementales et celles de l'UNITA.

31. Les préparatifs sont en cours en vue du rapatriement de quelque 300 000 réfugiés angolais des pays voisins. Fin juillet, le Gouvernement, l'UNITA et les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont eu des entretiens avec les autorités zambiennes au sujet d'un programme de rapatriement et de réintégration de 26 000 réfugiés angolais vivant en Zambie. Entre-temps, on a aussi enregistré un certain nombre de rapatriements spontanés de la République du Zaïre dans les provinces d'Uige et de Zaïre.

32. Maintenant que la saison des semailles commence, la distribution de semences et d'outils agricoles aux personnes déplacées et aux autres populations touchées par la guerre revêt une importance particulière. Sous la coordination de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Ministre de l'agriculture, les organismes des Nations Unies et les ONG ont distribué 7 000 tonnes de semences et plus de 1,2 million d'outils agricoles. Environ 60 % de ces semences et outils ont déjà été acheminés dans les provinces mais, dans certains secteurs, la distribution a été ralentie par des problèmes d'accès qui ont aussi retardé le retour des personnes déplacées dans leur lieu d'origine et empêché l'accès aux terres agricoles. On met en place dans toutes les provinces des groupes provinciaux de coordination humanitaire, avec des représentants du Gouvernement et de l'UNITA, et, dans trois provinces, ils fonctionnent déjà.

33. Les convois continuent sur des routes récemment ouvertes de Lobito à Huambo, Kuito et Menongue, de Lobito à la province de Kwanza Sul et de Luanda à Ndalatando et Malange. UNAVEM III ayant reconstruit deux ponts dans le corridor nord Lobito-Huambo, le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu acheminer, à la fin d'août, son premier convoi de Lobito à Balombo (province de Benguela) depuis 1992. Le troisième point sera bientôt terminé et les convois d'aide humanitaire pourront alors emprunter cet itinéraire jusqu'à Huambo. La possibilité d'utiliser davantage les routes a réduit l'obligation de recourir à des ponts aériens coûteux. Si, à la mi-juillet, moins de la moitié de l'assistance humanitaire du PAM a été acheminée par la route, cette proportion est passée à 70 % à la mi-septembre. Toutefois, le problème demeure grave, au niveau à la fois de l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'amélioration de la sécurité alimentaire en général, notamment dans la moitié est du pays. Il faut espérer que la récente déclaration publiée conjointement par le Gouvernement et l'UNITA, réaffirmant leur attachement au principe de la libre circulation des personnes et des marchandises dans l'ensemble du pays, améliorera cette situation (voir par. 6 ci-dessus).

34. Dans le domaine de la santé, une campagne nationale de vaccination contre la polio, visant 500 000 enfants âgés de moins de 5 ans, a été lancée à la fin juillet. Des campagnes de vaccination contre d'autres maladies ont été menées conjointement par le Ministère de la santé, l'UNITA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans des secteurs où personne n'avait été vacciné depuis 1992. L'incidence élevée de la trypanosomiase (maladie du

sommeil) dans le nord du pays, notamment dans des secteurs de casernement, pose un problème particulier. Les médicaments contre cette maladie sont l'un des articles qui manquent le plus dans les contributions reçues au titre du programme d'assistance aux zones de casernement.

35. Un montant total de 104,5 millions de dollars des États-Unis est nécessaire, sous forme de contributions volontaires au titre de l'assistance humanitaire à la démobilisation et à la réintégration, 54,4 millions de dollars des États-Unis devant aller au secteur prioritaire dans l'immédiat, à savoir l'assistance aux zones de casernement. À ce jour, on a reçu pour la phase de casernement 19,9 millions de dollars des États-Unis en annonces de contributions confirmées, soit 37 % du montant nécessaire. Quatre spécialistes des programmes de réintégration sont venus aider le Bureau de démobilisation et de réintégration de l'UCAH et un consultant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a procédé à des études préparatoires et a entamé des entretiens avec des représentants du Gouvernement et de l'UNITA au sujet de la création d'un institut national de réintégration et d'un service d'orientation, qui fournirait renseignements, conseils et soutien aux soldats démobilisés.

VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

36. Avec la consolidation du processus de paix, la population angolaise en général se préoccupera nécessairement de plus en plus des conditions économiques et sociales de la vie quotidienne. La fin de la guerre civile marque un progrès, mais en 1995 l'Angola se classe 164e selon l'Indicateur de développement humain du PNUD. Il est impératif de prendre immédiatement des mesures concrètes pour atténuer la détresse des couches les plus pauvres de la population.

37. Pour aider l'Angola à résoudre les problèmes immédiats et à long terme de la reconstruction et du développement, les programmes et organismes des Nations Unies ont l'intention de participer davantage aux activités de développement et de mieux coordonner leurs efforts. Avec le concours du PNUD et d'autres organismes, le Gouvernement angolais a mis sur pied une stratégie pour sortir le pays de la crise humanitaire actuelle et l'orienter vers la relance économique et un développement soutenu.

38. Dans ce contexte, un programme de revalorisation des collectivités et de réconciliation nationale a été présenté à la première Table ronde des donateurs, tenue à Bruxelles les 25 et 26 septembre 1995, à laquelle ont participé à la fois le Président dos Santos et M. Savimbi. Ce programme est axé sur la relance de la production dans les secteurs agricole et industriel et sur la remise en état de l'infrastructure physique et sociale du pays. Il est conçu pour faire face tant aux problèmes à court terme qu'au besoin de réforme macro-économique et de stabilisation. On ne saurait surestimer son importance pour la consolidation du processus de paix et la relance de l'économie. En réponse à ce programme, la communauté des donateurs a annoncé, à la Table ronde, des contributions de plus de 993 millions de dollars des États-Unis aussi bien pour l'aide humanitaire que pour de petits projets de revalorisation des collectivités visant à relancer la production des zones rurales et à mobiliser la société civile pour la vaste tâche de reconstruction qui l'attend.

39. La Table ronde comportait également un groupe de travail sur l'aide humanitaire, la réintégration et le déminage, lequel a noté que des fonds manquaient encore pour diverses activités qui étaient pourtant des conditions préalables essentielles à la paix durable et au relèvement en Angola — par exemple le casernement des troupes de l'UNITA et la démobilisation des anciens combattants. Les donateurs ont été invités à donner la priorité au financement des programmes exposés dans l'appel humanitaire interinstitutions lancé en 1995 en faveur de l'Angola, ces programmes étant complémentaires du plan gouvernemental de revalorisation des collectivités et de réconciliation nationale.

40. Le Fonds monétaire international (FMI) collabore avec l'Angola dans l'exécution du nouveau programme économique et social du Gouvernement (PES) pour 1995 et 1996. Les objectifs principaux de ce programme sont de mener à bien la tâche urgente de démobilisation, reconstruction et réinstallation, d'améliorer la qualité des services gouvernementaux, de réduire l'inflation, d'assurer une croissance économique durable et de réduire le fardeau de la dette extérieure. Ces objectifs doivent être atteints dans le cadre d'une politique budgétaire aussi rigoureuse que nécessaire.

41. La collaboration entre le FMI et le Gouvernement angolais dans la mise en oeuvre du Programme économique et social comporte deux phases. Dans un premier temps, les fonctionnaires du Fonds ont accepté de suivre la mise en oeuvre du programme pendant la période allant d'octobre 1995 à septembre 1996. Aucune ressource financière du Fonds ne sera utilisée pour ce programme qui vise au contraire à aider le Gouvernement angolais à faire ses preuves en ce qui concerne la mise en oeuvre de politiques de stabilisation macro-économiques cohérentes et quantifiables et de réformes structurelles bien conçues. Si les progrès réalisés dans l'exécution du programme en question sont satisfaisants, la deuxième phase de ce processus de stabilisation et de réforme économique devrait consister en un programme d'assistance à moyen terme dans le cadre d'un mécanisme approprié du FMI. Contrairement au programme faisant l'objet d'un suivi par les fonctionnaires du Fonds, l'assistance de ce dernier comprendrait à ce stade un financement et permettrait à l'Angola de solliciter auprès du Club de Paris un rééchelonnement de sa dette. Il est à espérer que le Fonds sera en mesure d'approuver ce dispositif en 1996.

42. Les réunions annuelles des institutions issues des Accords de Bretton Woods qui auront lieu à la mi-octobre offriront l'occasion de convoquer une réunion officieuse des donateurs en vue d'informer ces derniers des besoins financiers de l'Angola ainsi que des progrès accomplis par ce pays dans l'application des premières mesures prévues dans le programme faisant l'objet d'un suivi par les fonctionnaires du Fonds. Une mission du FMI se rendra à Luanda en novembre pour déterminer si les délais d'application des mesures énoncées dans le programme susmentionné ont été respectés; un premier examen de l'exécution du programme par rapport aux objectifs initialement fixés pourrait avoir lieu au début de 1996. La mise en place ultérieure d'un programme d'assistance du Fonds permettrait d'envisager un rééchelonnement éventuel de la dette angolaise.

43. Pour sa part, la Banque mondiale, qui est également très active en Angola sur plusieurs fronts, prévoit de renforcer sensiblement son programme. À l'heure actuelle, l'Association internationale de développement (IDA) a déjà

fourni quelque 208 millions de dollars dans divers secteurs, notamment dans les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation. Huit opérations qui, pour la plupart ont été approuvées en 1991-1992, offrent immédiatement la possibilité de promouvoir les priorités qui se sont dégagées lors de la Table ronde tenue à Bruxelles.

44. La Banque mondiale collabore également avec le Gouvernement à la mise au point d'un programme de reconstruction d'urgence et reprend actuellement l'étude de toute une série de propositions et de programmes qui avaient été mis en veilleuse pendant deux ans, dont un projet de relèvement agricole et un ambitieux programme de formation. Elle entreprend également des préparatifs en vue de la reconstruction et de l'extension des réseaux urbains d'adduction d'eau et d'assainissement, en particulier à Luanda.

45. Grâce au financement assuré par le Gouvernement japonais et la Banque mondiale, le processus préparatoire d'un programme de reconstruction communautaire a été achevé et un Fonds d'aide sociale (Fundo de Apoio Social) a été créé. Ce fonds joue un rôle crucial pour mobiliser les ressources nécessaires à toute une gamme d'activités à petite échelle exécutées par les collectivités et à leur demande, souvent avec l'aide des ONG. Une soixantaine de projets sont en cours et une dizaine ont été achevés. La Banque estime que le Fonds d'aide sociale est prêt à devenir pleinement opérationnel et se propose donc de demander à ses administrateurs en novembre d'approuver un crédit de 24 millions de dollars des États-Unis.

46. Le Gouvernement a invité la Banque mondiale à constituer un groupe consultatif pour l'Angola dans le cadre des efforts de mobilisation de ressources extérieures et de coordination de l'assistance. La Banque entend convoquer une réunion prévue en principe pour le deuxième trimestre de 1996. Elle se propose aussi d'informer le Programme spécial pour l'Afrique, qui se réunira en novembre, des progrès accomplis par l'Angola.

VII. ASPECTS FINANCIERS

47. Dans sa résolution 49/227 B du 20 juillet 1995, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager des dépenses à concurrence d'un montant mensuel brut de 13,9 millions de dollars pour financer les opérations d'UNAVEM III pendant la période allant du 9 août au 31 décembre 1995. En outre, l'Assemblée m'a prié de lui présenter des données budgétaires actualisées pour examen. Ce rapport, qui est en cours d'élaboration, indiquera le montant des ressources nécessaires pour la période correspondant au mandat actuel.

48. Au 22 septembre 1995, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial d'UNAVEM III se chiffrait à 117 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2,4 milliards de dollars des États-Unis.

VIII. OBSERVATIONS

49. Au cours des deux derniers mois, l'UNAVEM s'est attachée à assurer le déploiement d'unités constituées et à créer des zones de casernement. Le déploiement des contingents des Nations Unies, à l'exception des unités

d'infanterie devant être stationnées dans l'est et le sud-est du pays, s'est déroulé de façon satisfaisante.

50. Toutefois, je demeure préoccupé par la lenteur du processus de casernement qui est essentiel pour l'application rapide des autres dispositions énoncées dans le Protocole de Lusaka. En conséquence, j'ai demandé à l'UNAVEM de redoubler d'efforts pour hâter ce processus. Par ailleurs, j'invite le Gouvernement et l'UNITA à arrêter dans les meilleurs délais les dispositions à prendre en vue du retour des FAA dans leurs casernes, du casernement de la police d'intervention rapide et du désarmement des civils. Je les engage aussi à redoubler d'efforts pour conclure sans plus tarder leurs pourparlers concernant la formation des nouvelles forces armées. Faute d'un accord équitable et applicable dans l'avenir proche, cette question risque de devenir un grave obstacle au bon déroulement des opérations de casernement et de compromettre l'ensemble du processus de paix.

51. Les rencontres entre le Président dos Santos et M. Savimbi à Franceville et à Bruxelles, de même que la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA dans le cadre de la Commission conjointe créent peu à peu un climat de plus grande confiance mutuelle même si une certaine tension persiste aux échelons inférieurs dans certaines régions. La déclaration conjointe sur la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le renforcement de la présence de l'Organisation des Nations Unies dans tout le pays confèrent également une plus grande crédibilité au processus de paix. Il importe toutefois que les parties continuent de manifester leur volonté politique en étayant leurs déclarations par des mesures concrètes sur le terrain. Il faudrait notamment qu'elles renoncent à tout mouvement de troupes et à toute activité militaire susceptible de créer des tensions ou d'entraîner une reprise des hostilités. Les mesures qu'elles prendront pour donner suite à la déclaration sur la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le rapatriement des mercenaires revêtiront aussi une importance particulière à cet égard.

52. Si la décision du Gouvernement d'autoriser l'accès de l'UNAVEM à la radio et à la télévision angolaise est une mesure temporaire positive, elle ne saurait se substituer à la mise en place d'une station de radio de l'ONU, comme le prévoit le Conseil de sécurité dans sa résolution 976 (1995). J'engage donc le Gouvernement à fournir dans les plus brefs délais toutes les facilités nécessaires à cet égard, y compris l'attribution de fréquences.

53. J'ai souligné dans des rapports antérieurs que des progrès soutenus dans le processus de paix étaient absolument indispensables pour que la communauté internationale continue de faire preuve de bonne volonté. Toutefois, je pense aussi qu'il est impératif de n'épargner aucun effort pour veiller à ce que les acquis soient maintenus et consolidés par une assistance financière, technique et matérielle accrue de la communauté des donateurs, surtout pour l'insertion des soldats démobilisés et le redressement de l'économie angolaise. À cet égard, je me félicite des résultats de la Table ronde tenue à Bruxelles et j'espère que la réponse généreuse de la communauté internationale se traduira prochainement par des engagements concrets.

54. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial et au commandant de la Force, le général de division Chris Garuba dont la mission a pris fin le 30 septembre [et qui a été remplacé par le général de division Phillip Sibanba (Zimbabwe)], ainsi qu'à tout le personnel militaire, civil et les membres de la police d'UNAVEM III pour leur dévouement à la cause de la paix dans des conditions difficiles. Je tiens aussi à remercier le personnel des organismes et programmes des Nations Unies et des ONG des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour alléger les souffrances de la population angolaise.

Annexe I

Personnel militaire et membres de la police civile d'UNAVEM III

(Au 26 septembre 1995)

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Officiers d'état-major	Troupes	Total
Algérie	9				9
Argentine	2	1			3
Bangladesh	10	11	21		42
Brésil	30[a]	17	39	255	341
Bulgarie	10	10			20
Congo	8				8
Égypte	10	15			25
Fédération de Russie		10		153	163
Fidji		10			10
France	8		3		11
Guinée-Bissau	20	3			23
Hongrie	10	11			21
Inde	20	18	49	1 014	1 101
Jordanie	20	20			40
Kenya	10				10
Malaisie	20	20			40
Mali	10	10			20
Maroc		1			1
Nigéria	21	20			41
Norvège	4				4
Nouvelle-Zélande	6		7		13
Pakistan	5		1		6
Pays-Bas	15	8			23
Pologne	7				7
Portugal	8	11	20	209	248
Roumanie			26	868	894
République-Unie de Tanzanie		5			5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			6		6
Sénégal	10				10
Slovaquie	5				5
Suède	16				16
Uruguay	10	9	37	800	856
Zambie	10	15	1		26
Zimbabwe	21	22	36	804	883
Total	335[a]	247	246	4 103	4 931

[a] Y compris 11 membres du personnel médical.

Annexe II